



FORMULAIRE DE RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT ANNUEL DE L'ENTREPRENEUR

1. Renseignement sur l'entreprise

Nom de l'entreprise				<input type="checkbox"/> Enregistrée
				<input type="checkbox"/> Incorporée
Nom de la personne (ou entité) à laquelle l'entreprise est enregistrée/incorporée				
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	n° : _____ QUÉBEC INC.			
Représentant de l'entreprise		Titre du représentant		
Adresse de l'entreprise				
Ville		Code postal		
N° de téléphone		N° de cellulaire		
N° de télécopieur		Courriel		

2. Indiquez le(s) permis du ministère de l'Environnement du Québec détenu(s) par votre entreprise selon la Loi sur les pesticides. Joindre à votre demande une photocopie du ou des permis.

Nom du détenteur	N° du permis	Catégorie de pesticides	Date d'expiration

Indiquez les noms des techniciens à votre emploi ayant un certificat de compétence (MDDELCC) ou une attestation émise par la SOFAD selon la *Loi sur les pesticides* et joindre à votre demande une photocopie de tous les certificats / attestations. *S'il y a plus de 5 techniciens à votre emploi, annexe une feuille supplémentaire.

Nom			
N° Certificat/Attestation		Date expiration :	
Nom			
N° Certificat/Attestation		Date expiration :	
Nom			
N° Certificat/Attestation		Date expiration :	
Nom			
N° Certificat/Attestation		Date expiration :	
Nom			
N° Certificat/Attestation		Date expiration :	

3. Combien de véhicules de service votre entreprise mobilise-t-elle afin de réaliser les travaux d'épandage de pesticides et d'engrais sur le territoire de la ville?

Est-ce que vos véhicules sont tous identifiés à votre entreprise?

oui

non

4. Joindre en annexe une preuve que vous détenez une assurance responsabilité civile et professionnelle d'un minimum de 2 000 000 \$ pour l'année en cour.

5. Complétez le tableau fourni en annexe et déclarez tous pesticides de synthèse et à faible impact que vous avez actuellement en réserve ou que vous pourriez utiliser advenant l'obtention d'un permis temporaire.. *Note : il n'est pas nécessaire de fournir une copie des fiches techniques des produits.*

NOTEZ BIEN QUE :

- Toute demande de permis temporaire pour utilisation d'un pesticide qui n'aurait pas été mentionné dans le tableau fourni en annexe pourra être refusée.
- Un permis temporaire doit être obtenu pour toute utilisation de pesticide de synthèse à l'extérieur des bâtiments que ce soit pour la gestion parasitaire (extermination) ou pour la gestion des pelouses et espaces verts incluant les arbres.
- Vous êtes responsable de vous assurer que votre client (propriétaire, gestionnaire ou locataire) ait obtenu un permis temporaire auprès de l'autorité compétente de la ville.

6. Déclaration

J'ai personnellement ou par le biais de mon entreprise actuelle ou antérieure, fait l'objet d'une infraction au règlement régissant les pesticides d'une ville ou d'une municipalité du Québec.

oui

non

Si oui, en quelle année?

Dans quelle ville?

En présentant cette demande, nous convenons avoir lu et compris le règlement municipal n° _____ concernant l'utilisation des pesticides sur le territoire de _____ et nous nous engageons à le respecter et à transmettre les informations requises par ce règlement.

Signé à _____

Le

X

(Signature du représentant autorisé)

(Nom en caractère d'imprimerie)

